VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

A L'ENCAN--INSTALLATION DE LAITERIE.

MARDI, 26 OCTOBRE 1909, A 11 HEURES A. M.

La Propriété de A. Dubos coin des rues Adam et Parma, Carrollton.

[illegible] 2 vaches laitières, 2 bons convers de [illegible] 1 [illegible] 2 bons chevaux de [illegible] 1 wagon à fourrage, 2 jeux de harnais à fourrage, 2 [illegible] 1 [illegible] appartenant à [illegible] Septembre [illegible]

[illegible] Bonne somme d'argent de $100 comptant, sommes de $100 [illegible] avec bons [illegible] Non limite [illegible] Le prix [illegible] tout le montant sera au comptant.

E. S. COBB, Encanteur.

Encan: Kelloff & Bess, [illegible] Vente: 706 Diverses [illegible]

[illegible] 17 oct—17 24 31

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

DE LA

UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI, ALGER.

UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc.

R. S. STERNS vs LA UNION MARINE WORKS

No 90 922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 11 NOVEMBRE 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 octobre 1909 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Bermuda St. Louis et le fleuve Mississippi, ledit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur et façade à la rue Seguin, [illegible] mesure s'étendant au fleuve Mississippi et ayant formant l'encoignure des rues Seguin et Patterson.

A été de Charles Weinberger le 24 déc. 1908 par acte pardevant F. K. Randolph notaire, livre des transferts 222, folio 575.

Un certain lot de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes machines chaudières, pompes et installations y trouvant et toutes dépendances appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 sur l'îlet No 14 borné par les rues Morgan (autrefois Villere), Bermuda (autrefois Barthelemy) Patterson et Seguin, sur un plan dressé par J. A. Gaux, daté du 9 mai 1861 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire et en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rampart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires à avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lieux à la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Donnell Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Installation de Photographie.

CAMERA VERRES LENTICULAIRES CADRES POUR PHOTOGRAPHIE ET AUTRES ARTICLES

AUSSI

[illegible] Bureau [illegible] Et Bas [illegible] Supérieure [illegible] No 631 [illegible] A Partir [illegible] Jusqu'au 30 Septembre 1911

No 90 943 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 28 octobre 1909 à 11 heures a. m. il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 octobre 1909 de l'Hon. George H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le procédera à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (autrefois Chapel), Rampart (autrefois Amelie) Indépendance et Conti, [illegible] sur un plan dressé par [illegible] date du 21 janvier 1907, [illegible] sous le No 110 parmi les papiers [illegible] ancien notaire [illegible] après lequel ledit lot mesurant [illegible] dix pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de quatre [illegible] pouces et qui se [illegible] lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tiene acquis par achat de Mme Dora Albers, veuve par premier mariage de Franz Melakovsky et veuve par deuxième mariage de Adolphe Pinsard, tel que pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907, et enregistré, cadastre livre des transferts 212, folio [illegible].

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme No 91 rue Congress, contenant deux chambres office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant et acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Valdrine, notaire.

E. V. Richard avocat.

16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 1[illegible]

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Dans la Succession de [illegible] Propriétaire Foncière, No 311 Rue Baronne.

Mon Cinquième District de [illegible] et les [illegible] Mme Louise Smith No 90 [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

Jeudi, le 21 Octobre 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

Mon Cinquième District de [illegible] et les [illegible] Mme Louise Smith No 90 [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 21 octobre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 2 septembre 1909 et signé en Cour ouverte le 10 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le procédera à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, passages, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 5 borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par A. D. Hémécourt, ancien voyer le 16 juin 1885 déposé en l'étude de P. C. Cavelier ancien notaire en cette ville, par acte daté du 10 octobre 1858, et par le même numéro d'une copie de plan dressé par Arthur de Armas voyer du 7 mars 1879, ledit lot mesurant en mesure américaine 27 pieds 4 pouces de face à la rue Palmyre sur 105 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple couvert en ardoise, retiré en arrière d'un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, vestibule galerie, dans la cour se trouve vert hangar citerne etc., et portant le numéro municipal 2526 rue Palmyre.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, et les frais de l'acte de vente pardevant Jno Watt Duffy notaire. L'acquéreur ne prendra possession du lot que de la date de la signature de l'acte de vente et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur

E. J. Tailborger Fred Andry, avocats.

21 sept—21 26—oct 3 10 17 18 13 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE

BON TERRAIN POUR BATIR, SIXIEME DISTRICT, AVEC AMELIORATIONS.

SUCCESSION DE JOHN CAMPHOR.

No 90 520—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet JEUDI le 11 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909, de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Magazine, Constantinople et Constance désigné par le chiffre [illegible] sur un plan de Wm. Lewis voyer attaché à un acte pardevant W. H. Sommerville notaire le 1er [illegible] mesurant [illegible] après [illegible] de face à la rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 326 rue Austerlitz.

A qui de J. W. C. Le [illegible] par un acte pardevant J. C. Henriques notaire le 1er février 1909, livre des transferts 215 folio [illegible].

Dans un bon voisinage et près de tout commodités.

Conditions—Comptant vingt pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant [illegible] notaire aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE

Rues Général Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.

Et avenue Carrère, rues Lamanche, Derbigny et solidarité.

Succession de Mme A. E. Knebel.

No 89 731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 19 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:—

1° Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues General Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berlin, 270 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue Dorgenois, environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là, sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, au coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Knebel, passé pardevant A. Hero Jr. notaire, le 26 mars 1903, étant une vente des héritiers de C. W. Sterry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2° Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidalité, avenue Carrère et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots, numérotés de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Carrère et la rue Derbigny et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue Carrère sur cent quarante pieds six pouces de profondeur en façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente-et-un pieds deux lignes de face à l'avenue Carrère sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidalité. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurant trente-deux pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Solidalité, et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny trente et un pieds de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 29 juin 1903 de E. Culotta à Jos. Knebel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans 8 pour cent, par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et communes de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

VENTES A L'ENCAN.

W. [illegible] Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Comme Residence

Troisième District.

[illegible] RUE ESSE

No [illegible] Le Dit [illegible] pour [illegible]

PAR W. [illegible] Fitzpatrick & [illegible]

Mardi, le 16 Novembre 1909,

à midi [illegible] No 311 rue Baronne [illegible] Fred. D. King [illegible] pour la Paroisse d'Orléans [illegible] Hon. William B. Somerville [illegible] Division D maintenant absent en congé [illegible] le 7 octobre 1909 [illegible] et signé [illegible] 1909 [illegible] après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (autrefois Chapel), Rampart (autrefois Amelie) Indépendance et Conti, [illegible] sur un plan dressé par [illegible] date du 21 janvier 1907 [illegible] sous le No 110 parmi les papiers [illegible] ancien notaire [illegible] après lequel ledit lot mesurant [illegible] dix pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de quatre [illegible] pouces et qui se [illegible] lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tiene acquis par achat de Mme Dora Albers, veuve par premier mariage de Franz Melakovsky et veuve par deuxième mariage de Adolphe Pinsard, tel que pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907, et enregistré, cadastre livre des transferts 212, folio [illegible].

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme No 91 rue Congress, contenant deux chambres office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant et acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Valdrine, notaire.

E. V. Richard avocat.

16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 1[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt [illegible] dans une succession de valeur

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. No [illegible] En vertu d'un writ de [illegible] adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, Premier District de cette ville, le LUNDI 11 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Robert J. Maloney et à la succession de sa mère intitulée succession de Mme Elizabeth C. Herbst, épouse de James H. Maloney, No 90 480 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, son intérêt étant un septième de ladite succession, comme un tout de un des sept héritiers de sa mère.

L'inventaire préparé par Meyer S. Dreyfous, notaire le 3 septembre 1909, enregistré le 16 septembre 1909, No 90 480—Succession de Mme Elizabeth C. Herbst. Argent en banque $9 805.06.

Meubles et mobilier au domicile de la défunte No 1720 rue Fontainebleau, Nouvelle-Orléans $271.00. 12 actions du stock de la Lafayette Fire Ins Co $2 400. 100 actions du stock de la Hibernia Bank & Trust Co. à $525 par actions $5 250.00.

100 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co. $1 000.

110 actions de Stock N. O. Land Company, $2 970.

1 billet de Mme Andrews $3 825.13.

Réclamation en le procès de James H. Maloney vs Maison Blanche $2 000.

Procès Jos H. Maloney vs Mme H. Schwartz $13 500.

1° Un terrain borné par les rues Camp, Julie, St Charles et St Joseph, ayant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Camp et les rues Julie et St Joseph sur 173 pieds de profondeur, l'acte enregistré dans le livre 119 folio 187 $4 000.

2° Une moitié indivise de 3 terrains A, B, C sur un devis annexé à un acte daté du 11 avril 1886, en l'îlet borné par les rues Josephine, Magazine, Camp et St André, lot A ayant quarante sept pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue Josephine sur cent quatre vingt treize pieds sept pouces, quatre lignes sur le côté et plus près de la rue Magazine, cent quatre vingt-douze pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté le divisant du lot B. Le lot B mesurant trente-huit pieds, onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B cent quatre vingt onze pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté près de la rue Camp, acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham par acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire le 1er avril 1889, enregistré livre 128, folio 244 $3 500.

3° 12 terrains dans l'îlet borné par les rues Amelie, Peniston, Jersey ou Annonciation et Levée No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 sur un devis de D. Hemecourt du février 1877, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, 17 avril 1877 de la vente de Frederick Wintz à Mlle Clara Rochereau, le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Jersey, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond, cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 13 ayant trente et un pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Levée trente pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond, cent trente cinq pieds un pouce et cinq lignes du côté de division du lot 12 et cent trente neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Amelia.

Le lot 14 formant l'encoignure des rue Levée et Amelia ayant deux pieds deux pouces de face à la rue Amelia, dix neuf pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot 15, quatre vingt-quatorze pieds trois pouces et deux lignes à la rue Levée.

Les lots 15 à 23 inclusivement ont chacun quatre vingt treize pieds, trois pouces de profondeur par les façades suivantes à la rue Amelia.

Lot 15 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 16 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 17 vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Lot 18 vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Lot 19 trente pieds et quatre lignes.

Lot 20 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 21 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 22 trente pieds six pouces et quatre lignes.

Lot 23 trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes.

Acte passé pardevant Morgan Gurley le 31 juillet 1899, enregistré livre 136, folio 108, $12 000.

4° Un terrain dans l'îlet 73 borné par les rues Josephine, Chippewa, Jackson et Annonciation étant une partie du lot 7 et formant l'encoignure des rues Joséphine et Annonciation, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt pieds de face à la rue Annonciation—$1 800.

5° Les lots 24 et 25 dans l'îlet 102 borné par les rues Annonciation, Josephine, St-André et Laurel. Le lot 24 formant l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine et ayant quarante et un pieds deux pouces à la rue Annonciation sur cent pieds à la rue Joséphine quarante pieds onze pouces de largeur dans le fond. Le lot 25 mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur cent pieds de profondeur, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond. Acquis de James M. Conner, le 14 mars 1905, enregistré livre 221, folio 312, $3,300.00.

6° Lot No 3 dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rempart et Saratoga, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent dix pieds, entre lignes parallèles. Acte pardevant E. J. Maloney, livre 183, folio 528—$1,800.

7° Le lot A dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Sixième et Washington Avenue, ayant quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, par cent soixante pieds, sept pouces et une et 1/2 ligne de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent soixante pieds, sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus proche de la rue Sixième, acte pardevant E. J. Maloney, 26 mars 1902, enregistré livre 187, folio 294 $3 000.

8° Le lot 1 dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne, Grand et Carondelet, mesurant trente et un pieds onze et cinq huitièmes de pouces de face à la rue Julie sur quatre vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur et façade à la rue Baronne. Acte pardevant Charles Theard, notaire 27 juillet 1896, enregistré livre 161, folio 719 $9,000.

9° Le lot 10 dans l'îlet 166 borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia, ayant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et cinq lignes. Acte pardevant E. J. Maloney, 13 mars 1899. Enregistré livre 171 folio 242. $1,600.00.

10° Une moitié indivise du tout du lot 13 et six pieds du lot 14 mesurant quarante pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt-cinq pieds trois pouces. L'acte pardevant E. J. Maloney, 20 avril 1899, enregistré livre 171, folio 353, $1,500.

11° Lots 20 et 21 dans l'îlet borné par les St-André, Camp, Chestnut et Joséphine, mesurant chacun trente-deux pieds et un six ème de ligne de face à la rue St André sur cent vingt cinq pieds de profondeur. $7 000.

12° Lot rue Dauphine et Iberville dans l'îlet borné par ces rues et Bourgogne et Canal, ayant vingt six pieds et pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, acquis par acte pardevant Theo Guyol, notaire, 30 septembre 1880, enregistré livre 112, folio 788.—$20,000.

13° Un lot dans l'îlet borné par les rues Canal, Iberville, Dauphine et Bourgogne étant la quatrième bâtisse de l'encoignure de la rue Iberville et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds. Acte pardevant A. Hero, notaire 2me jour de mars 1880. Enregistré livre 112, folio 287. $25,000.

14° Lots 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Jackson et Josephine, et ayant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Josephine sur cent vingt-sept pieds et cinq lignes, le lot 8 formant l'encoignure des rues Camp et Josephine. Acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, 17 avril 1873, livre 101 folio 720 $8,000.

15° Lot 25 dans l'îlet 27, borné par les rues Camp, Magazine Joséphine et St André, ayant trente et un pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur cent six pieds, six pouces et sept lignes et trente et un pieds, dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Contre lettre Vic Leclerc, livre 322 folio 403—$1 600.

16° Lots 3 et 4 dans l'îlet borné par les rues Henry Clay, Calhoun, Annonciation et Tchoupitoulas ayant chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Calhoun sur cent dix pieds, acquis par acte pardevant Morgan Gurley, 15 janvier 1896, en

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible] 90 444 [illegible]

[illegible] Paroisse d'Orléans apparaît [illegible] Mme [illegible] Maloney son épouse, et [illegible] par Robert J. Maloney.

[illegible] Insania.

[illegible] Comptant [illegible] dépôt [illegible]

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

[illegible] 22 oct—5 6 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de comptes ouverts.

[illegible] Lumber and Box Co. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Division D — No 90 574 — En vertu d'un ordre de vente daté du 4 octobre 1909, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 1er octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville.

Un lot de comptes ouverts d'après une date enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Ross E. Greazenale, Dinkelspiel, Herbert Davey, avocats. 5 oct—5 6 9 14 1[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Vaches, Chevaux, Wagon à ressort, Wagon à lait Harnais, Ustensiles de laiterie, Etc.

Milam Morgan Company Limited vs F. E. Munch & Son.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 088 — En vertu d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 18 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Dans le local, coin des rues Holly Grove et Quince. (7me district).

60 têtes (plus ou moins) de vaches et 2 chevaux.

1 wagon à lait et 1 wagon à ressort, 1 lot de harnais.

1 lot de bons à lait et 1 lot d'ustensiles de laiterie, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Solomon Wolff et H. G. Morgan, avocats pour la demanderesse.

14 oct—14 au 18 inc

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frank Grady

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,158—Division B—Attendu que John E. Cooper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Grady, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier — Joseph Simai, avocat. 17 oct—17 21 26

Succession de Mme Marie Josephine Villemas épouse de Frank J. Chauvet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89 956 — Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Chauvet, tuteur naturel, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Jacquet & Hebert, avocats. 8 oct—8 12 17

Succession de Michael J. McTiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,282—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. W. Fairfax et Frank E. Barna, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier. 8 oct—8 12 17

Succession de Philip Pascalaqua.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91,085 — Division E—Attendu que Mme Ophelia Frey, veuve de Philip Pascalaqua, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Pascalaqua, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—P. M. Milner, avocat. 9 oct—9 13 18

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,098—Division C. — Attendu que Henry Frught a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat. 9 oct—9 13 18

Succession de Thomas Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,707—Division. B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par le Rév. Joseph Hanrahan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Jacquet & Hebert, avocats. 8 oct—8 12 17

Succession de Isaac R. Florence.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 91 169—Division D—Attendu que Edward Rightor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac R. Florence, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—James Legendre, avocat. 16 oct—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

Benjamin D. Valverde vs Consumers Liquor Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,766—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par E. A. Garcia Rosevear dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—André Lafargue, Lyle Saxon, avocats pour le Receiver. 15 oct—15 17 22

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU ENTIER D'UN "HOME MAGNIFIQUEMENT MEUBLE.

No 2016 RUE BOURGOGNE,

A l'Encan, MERCREDI, le 20 Octobre, à 11 heures a. m.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE HENRIETTA DORA OHSE SMITH No 90 936, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé daté et signé à la Nouvelle Orléans, Lac., le 27 septembre 1909, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre, après délais légaux et avis d'après l'inventaire enregistré, lequel est une partie décrite comme suit

PIANO, BEAUX MEUBLES DE SALON ET SALLE A MANGER USTENSILES DE CUISINE DE TOUTE DESCRIPTION, LE TOUT EN BONNE CONDITION ET DE HAUT GRADE.

CONDITIONS—COMPTANT. PAS DE LIMITE OU RESERVE. DEPOT REQUIS.

WOODVILLE & WOODVILLE, CARSTEN E. TORJUSEN, Avocats. Bureaux Batisse Maison Blanche.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, 316 rue Carondelet.

29 sept—29—oct 3 10 17 20

Freed & Co.

Succession de Edward G. Spooner

No 90,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2929 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montégut.

A l'encan, MERCREDI, le 27 octobre 1909 à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.

EN vertu de et conformément à un ordre du Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain, lot de terre ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Rampart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par J. A. Gaux, daté du 9 mai 1861 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire et en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rampart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, gar